



Quimper, le 24 novembre 2015

Madame l'Inspectrice Académique, Directrice des services départementaux,

Mesdames, Messieurs membres de la CAPD,

depuis la rentrée scolaire, plusieurs organisations syndicales vous ont adressé des courriers afin de vous signaler des dysfonctionnements dans le dialogue avec la DASEN, responsable des services.

Ces dysfonctionnements sont nombreux et nous tenons à les rappeler ici-même :

- Pas d'information écrite sur l'annulation de réunions statutaires (CTSD 3/11). Les organisations syndicales ne sont pas prévenues des évolutions du calendrier prévisionnel. Nous sommes enseignants avant d'être délégués des personnels. Nous tenons à préparer nos classes et demander les autorisations d'absence qui permettent un bon suivi du service public.
- Non-respect de la représentativité par le glissement d'un CTSD en groupe de travail puis en réunion d'informations.
- Absence de CDEN de rentrée et donc absence de communication avec les partenaires.
- Impossibilité d'obtenir les documents demandés, pas d'obtention des documents de travail en amont des instances dans les délais impartis (délai des 8 jours)
- Changements des affectations ou des quotités de temps de travail des collègues en dehors de tout cadre réglementaire.
- Demandes indues de justificatifs de présence aux instances nationales.
- Non-respect de la loi : les indemnités de frais de repas, frais de déplacement pour l'ensemble des personnels concernés doivent être versées sans qu'ils en fassent la demande.
- Des questions lors des instances, des courriers restent sans réponse de votre part.
- Frais de déplacement pour les instances statutaires non versés.

A l'heure où l'on parle de bienveillance dans les programmes, où est celle de l'administration envers ses fonctionnaires

- quand des collègues se voient reprocher en instance le fait d'avoir été malades,
- au vu de l'augmentation du nombre d'autorisations d'absence accordées sans traitement,
- quand des collègues voient leur note baisser à votre initiative,
- lorsqu'une gestion inégalitaire des fonctionnaires semble dépendante de votre bon vouloir

Si nous pouvons comprendre les raisons liées au déménagement et au changement de personnels, il n'en reste pas moins que nous ne pouvons pas accepter cette absence de dialogue social. D'autant plus que ce dialogue existe dans les autres départements bretons. D'ailleurs, ce problème n'est pas récent et il semble que ce déménagement ait pris désormais valeur d'excuse pour justifier tout dysfonctionnement.

Nous aurons au cours de cette CAPD, à nouveau, un certain nombre de situations à vous soumettre et espérons que les problèmes soulevés seront résolus même si nous devons y passer du temps.

Les organisations représentantes des personnels en intersyndicale.